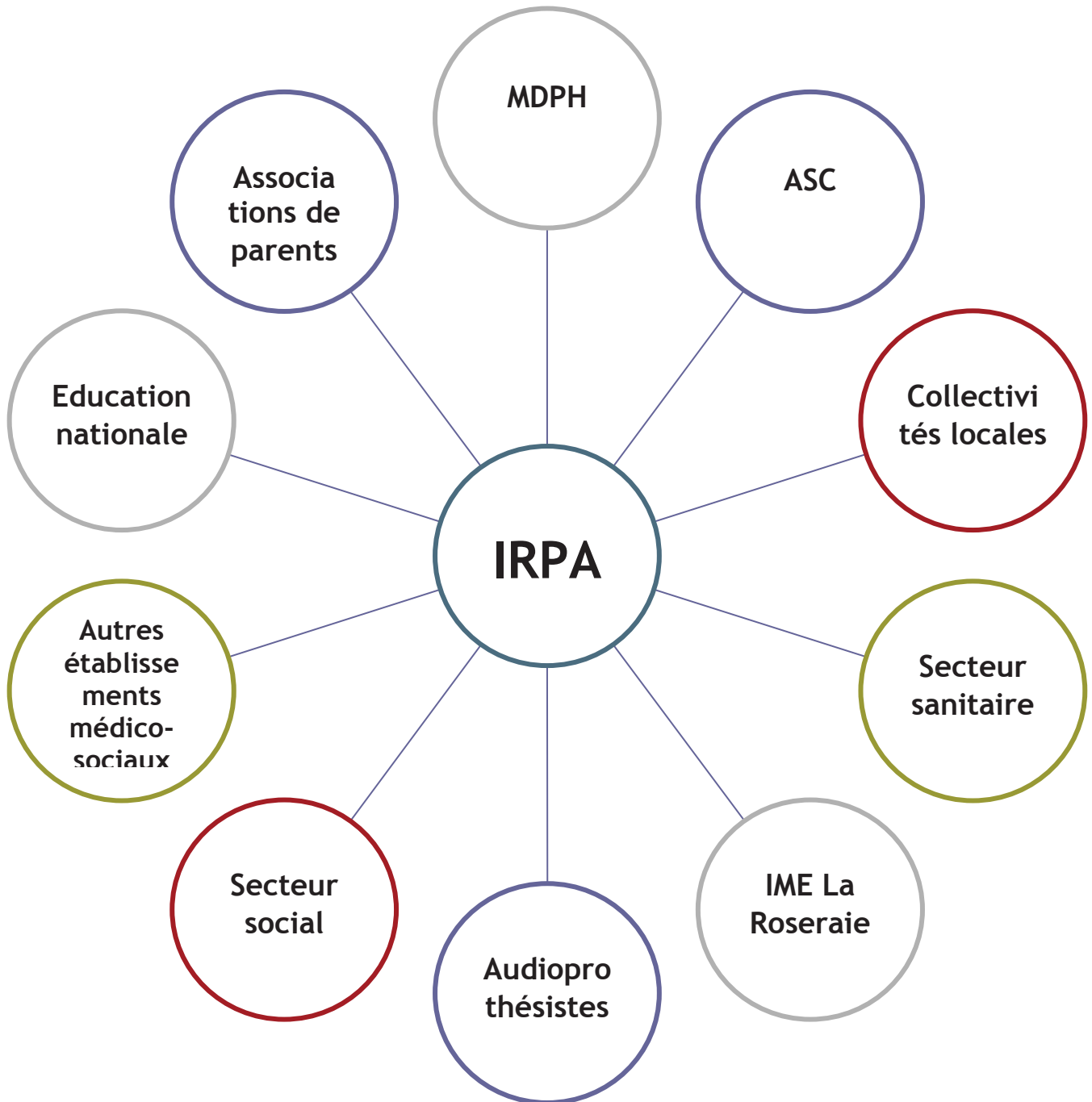


VII. Les partenariats

L'Institut a développé plusieurs partenariats au fil des années.



A. Les partenariats internes

1. L'association de parents

L'APEIR est l'association des parents d'élèves de l'IRPA Ronchin. Elle organise régulièrement des temps de rencontre entre parents.

Il existe également des associations de parents dans les différents pôles ressources territoriaux.

2. L'ASC

L'association sportive et culturelle de l'Institut a pour objectif de financer différents projets à vocation culturelle ou sportive. Il s'agit notamment de sorties ou camps pour les enfants au sein de l'Institut.

B. Les partenariats externes

1. La MDPH

L'Institut accueille les enfants uniquement sur notification MDPH²⁵. Un travail en lien avec la MDPH du Nord a été institué. La directrice de l'établissement participe régulièrement aux CDAPH²⁶. Plusieurs professionnels de l'Institut participent aux équipes pluridisciplinaires.

2. L'Education nationale

L'enseignement dont les enfants accueillis au sein de l'Institut bénéficient est assuré par des enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education nationale. Ils sont supervisés par la coordonnatrice pédagogique.

Les classes spécialisées sont accueillies dans des écoles partenaires de l'IRPA de Ronchin, Faches-Thumesnil et Lille :

- école Kergomard à Ronchin,
- école Pascal à Faches-Thumesnil,
- école Desbordes Valmore à Ronchin,
- école Kleber à Faches-Thumesnil,
- école Jean Moulin à Ronchin,
- école Guy Mollet à Ronchin,
- école Brossolette à Ronchin,

²⁵ Maison Départementale des Personnes Handicapées

²⁶ Commissions des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées

- école Pergaud à Lille
- collège Verlaine à Lille
- collège Gernez Rieux à Ronchin
- école de la Meunerie à Petite-Synthe (pôle Dunkerque)
- collège Arthur Van Hecke à Dunkerque (pôle Dunkerque)
- école Jean Mineur à Valenciennes (pôle Valenciennes)
- école Jean Monnet à Douai (pôle Douai)

3. Les collectivités locales

L'IRPA travaille en lien avec les collectivités locales gérant les établissements scolaires notamment les mairies de Ronchin, Faches-Thumesnil, Lille, Dunkerque, Douai, Maubeuge, et Valenciennes.

4. Le secteur sanitaire

La surdité suppose un suivi médical important. Le partenariat avec le secteur sanitaire est donc primordial. Un partenariat privilégié est établi avec le CHRU de Lille, seul hôpital de la région Nord-Pas-de-Calais posant des implants cochléaires. L'Institut est invité à participer aux « staffs implants » se déroulant au CHRU. Ils concernent les cas les plus complexes.

L'Institut est également amené à solliciter régulièrement des neuropédiatres pour l'élaboration de bilans neuropédiatriques.

5. L'IME « La Roseraie »

L'EPDSAE regroupe des établissements du secteur de la protection de l'enfance et du handicap. Parmi eux, deux établissements œuvrent dans le secteur de l'enfance en situation de handicap : l'IRPA et l'IME « La Roseraie ». Leur proximité géographique permet un travail en partenariat qui devrait s'intensifier dans les prochaines années. En effet, les deux établissements connaissent des problématiques similaires dans de nombreux domaines : insertion professionnelle, recrutement de certaines professions etc. Cela leur permet une véritable collaboration.

6. Les audioprothésistes

L'audioprothésiste est celui qui conçoit, réalise et adapte les prothèses auditives. Il opère sur prescription du médecin oto-rhino-laryngologiste. Ces professionnels exercent en libéral. Sans qu'un partenariat privilégié ne soit établi avec l'un d'eux, l'Institut est amené à travailler en lien avec ces professionnels.

7. Le secteur social

L'IRPA est parfois amenée à travailler en lien avec le secteur social sur certaines situations. Il est donc en lien avec les établissements de la protection de l'enfance et les UTPAS²⁷.

8. Les autres établissements surdité

L'IRPA n'est pas le seul établissement accueillant des enfants déficients auditifs dans région Nord-Pas-de-Calais, il existe également : le CEJS (Centre d'Education pour Jeunes Sourds) à Arras, le CRESDA (Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Auditifs) à Pont-à-Marcq, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) Montfort à Lille, le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) Jean Macé à Liévin. Afin de travailler en bonne intelligence, une charte éthique a été signée par ces différents établissements à l'exception du CAMSP Montfort sont signataires d'une charte éthique. Un travail en cours, animé par le CREA²⁸ et financé par l'ARS, vise à la création d'une plaquette permettant d'orienter les parents d'enfants déficients auditifs vers les dispositifs existant au sein de la région Nord-Pas-de-Calais.

L'Institut bénéficie également d'un partenariat avec SOURDMEDIA, association accompagnant les adultes déficients auditifs. Elle propose un SAVS²⁹.

²⁷ Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

²⁸ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

²⁹ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale